



Parc Haute Vallée de
naturel régional
Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ — ROCHEFORT-EN-YVELINES

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
Next Generation EU

JUIN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :

Ecolo GIE

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr



Fanny HARINCK	Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE	Expertise Entomofaune
Alexis BORGES	Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE	(Service civique)

Chiroptères : Alcatthoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Léa DUFRENE	Expertise chiroptères
Quentin ROUY	Expertise chiroptères

Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL	Expertise flore
Caroline FARVACQUES	Expertise flore
Pierre RIVALLIN	Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY	Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD	Traitement de données et SIG



SOMMAIRE

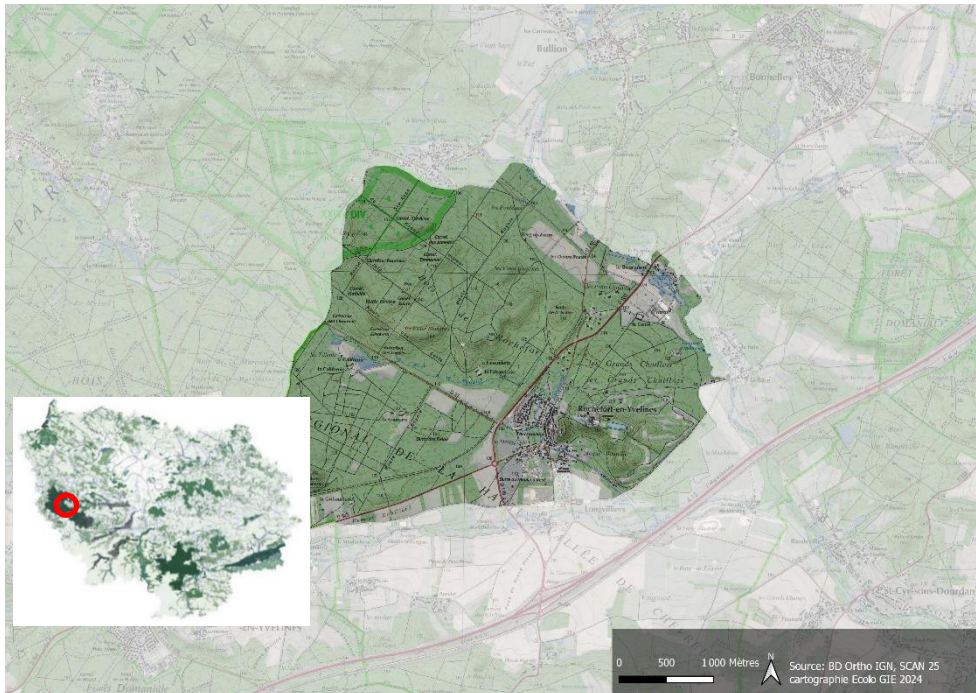
Contexte	4
Zone d'étude.....	4
Données géographiques.....	5
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	5
Zonages réglementaires	7
Natura 2000	7
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	7
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	8
Biodiversité communale	11
Données bibliographiques.....	11
Méthode d'inventaire	13
Méthode d'analyse	14
Périodes d'inventaires.....	14
Flore	15
Espèces patrimoniales.....	16
Liste des espèces patrimoniales.....	16
Espèces remarquables.....	17
Liste des espèces remarquables	17
Insectes.....	22
Liste des espèces d'insectes présents sur la commune	23

Espèces patrimoniales	27
Reptiles.....	29
Liste des espèces de reptiles recensées	29
Espèces patrimoniales	29
Oiseaux	32
Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Rochefort-en-Yvelines.....	32
Espèces patrimoniales	35
Chiroptères	39
Localisation des points d'écoute	39
Liste des espèces de chiroptères recensés	40
Espèces patrimoniales	41
Sites remarquables et d'intérêts.....	46
Pistes d'actions par site.....	49
Pistes d'actions par enjeu.....	50
Plan d'actions.....	51

CONTEXTE

ZONE D'ETUDE

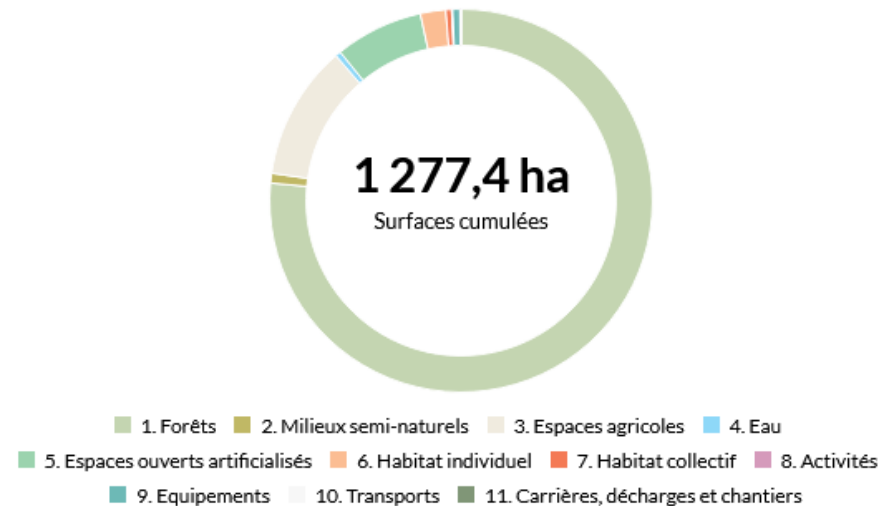
La commune de Rochefort-en-Yvelines se situe à environ 30 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Rochefort-en-Yvelines s'étend principalement sur une aire d'érosion des sables de Fontainebleau. De ce modelé, émergent quelques promontoires gréseux où dominent chênaies et boulaies sèches. Sur coteau ou dans les creux apparaissent quelques mares en de présence de colluvions argileux.

Le territoire est encadré au sud par la vallée de la Rémarde et au nord par les vallées de la Gloriette et de l'Aulne. En partie amont, cette dernière reposant sur les argiles plastiques, accueille des milieux humides riches et diversifiés comprenant bois, ourlets et prairies hygrophiles.

COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES



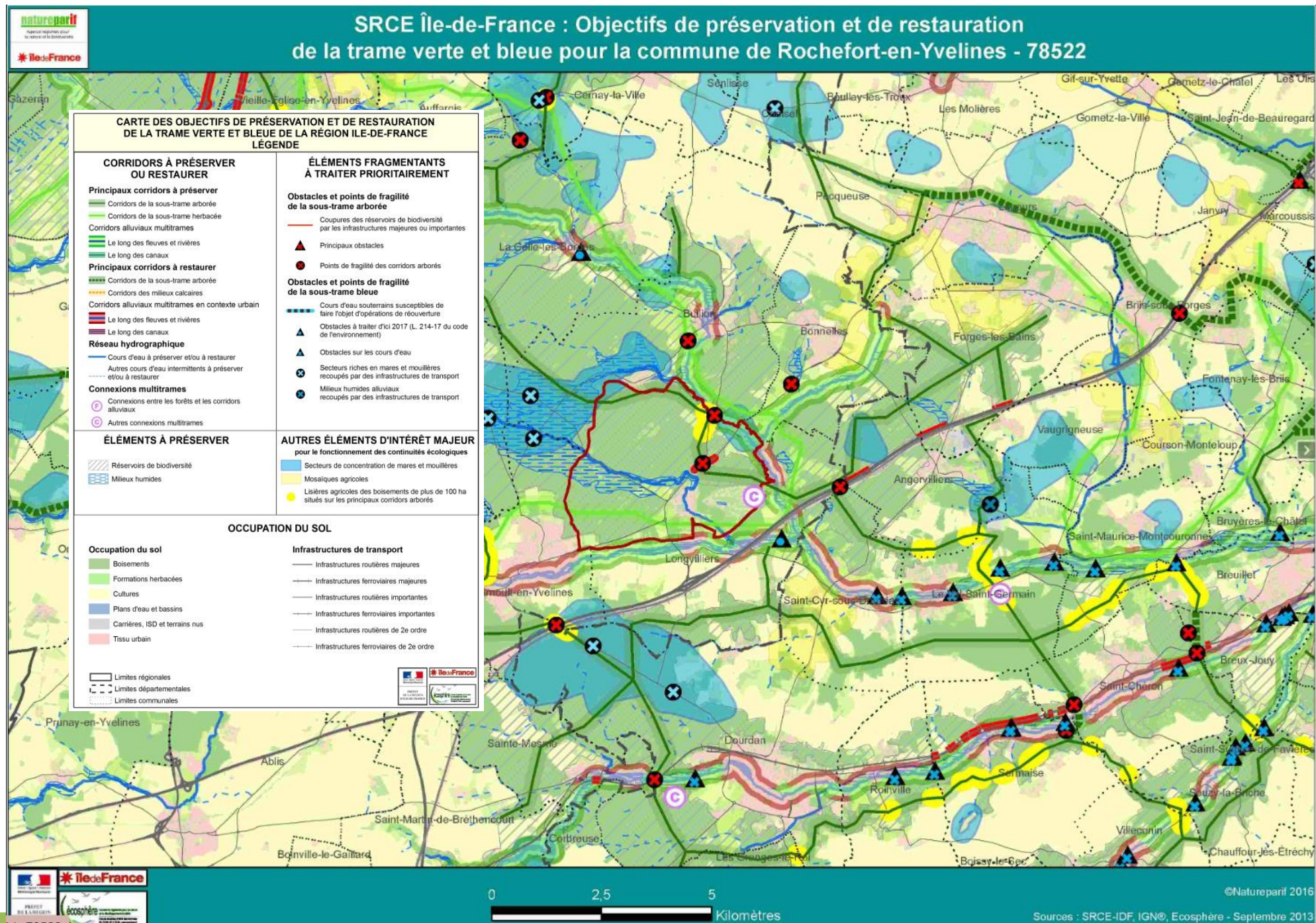
DONNEES GEOGRAPHIQUES

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Rochefort-en-Yvelines est directement concernée par les prescriptions du SRCE en ce qui concerne ses cours d'eau. Le ruisseau Sainte Anne est identifié comme un corridor multitrane qu'il faut préserver. Les abords de la Rabette constituent un secteur de concentration de mares et mouillères d'intérêt majeur. Les boisements du sud de la commune accueillent un corridor de la sous-trame herbacée à préserver depuis la butte de Ravanne jusqu'à la Renarde. De même, le nord de la commune est concerné par un corridor de la sous trame arboré qui suit le ruisseau Saint-Anne. La RD 988 est identifié comme un point de fragilité de ce corridor.

La commune de Rochefort-en-Yvelines occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune de Rochefort-en-Yvelines est directement concernée par un site Natura 2000, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à 3.5km à l'est, l'Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Rochefort-en-Yvelines n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou régionale. La plus proche se situe à moins de 2 kilomètres au nord-est, la RNR **FR9300172 – Etangs de Bonnelles**.

Au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le site de la réserve naturelle régionale des étangs de Bonnelles couvre 22 hectares de terrains boisés, d'étangs et de prairies sur 2 parties distinctes. Le site présente une remarquable variété de milieux naturels avec ses deux étangs, ses sources, sa roselière, ses bois (chênaie-charmaie, aulnaie) et ses prairies. Cette diversité favorise de nombreuses espèces animales et végétales des zones humides, parfois rares ou menacées, conférant à la réserve un grand intérêt patrimonial.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut

également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.

- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Rochefort-en-Yvelines est directement concernée par 3 ZNIEFF (1 de type I et 2 de type II). A proximité se trouvent 2 ZNIEFF de type I.

Dans le nord de la commune se trouve les **MARES, TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DES DOMAINES DE LA CLAYE ET DE LA VOISINE – FR110001454** qui constitue une ZNIEFF de type 1 de plus de 460 hectares. Il s'agit d'une zone naturelle d'intérêt majeur du Massif de Rambouillet qui tire sa richesse écologique de l'existence de plusieurs habitats remarquables et de la présence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales protégées au niveau national ou régional. A moins de 200 mètres au nord se trouve le **Marais Forestier de Moutiers – FR110001456**, qui est une ZNIEFF de type 1 de plus de 40 hectares. L'intérêt écologique de cette vaste zone humide tient surtout à l'existence d'anciennes prairies humides, de friches humides à grandes herbes et de roselières qui parsèment la peupleraie et la forêt alluviale marécageuse. Ce marais, s'il présente une grande valeur floristique, se révèle également être d'un grand intérêt entomologique, en particulier pour les lépidoptères, puisque près du tiers des espèces franciliennes y sont recensées.

En limite communale nord nous retrouvons les **prairies et la tourbière de Galetterie – FR110030035**, qui est une ZNIEFF de type 1 d'un peu plus de 12 hectares. Il s'agit d'un ensemble de prairies permanentes mésophiles à hygrophiles de bas de versant et de fond de vallon. La résurgence de plusieurs sources à flanc de versant permet notamment l'existence d'une tourbière acide ou tout du moins d'une prairie tourbeuse, sur pente.

La ZNIEFF de type II qui occupe plus de la moitié de la superficie de la commune est le site **Massif de Rambouillet sud-est – FR110001445**. D'un peu plus de 8 200 hectares, ce site est majoritairement occupé de chênaies-charmaies et des peuplements mixtes feuillus-résineux, le massif sud-est est toutefois ponctué de nombreuses zones humides (bois marécageux, landes para-tourbeuses, mares, rigoles...) favorisées par un réseau hydrographique essentiellement représenté par la Rabette et l'Aulne. De grande valeur écologique, cet ensemble fortement hétérogène abrite bon nombre d'espèces végétales rares du point de vue régional. Ces zones permettent également le développement d'une entomofaune variée. Par ailleurs, le massif affiche de grandes superficies boisées particulièrement favorables à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux caractéristiques des faciès vieilliss.

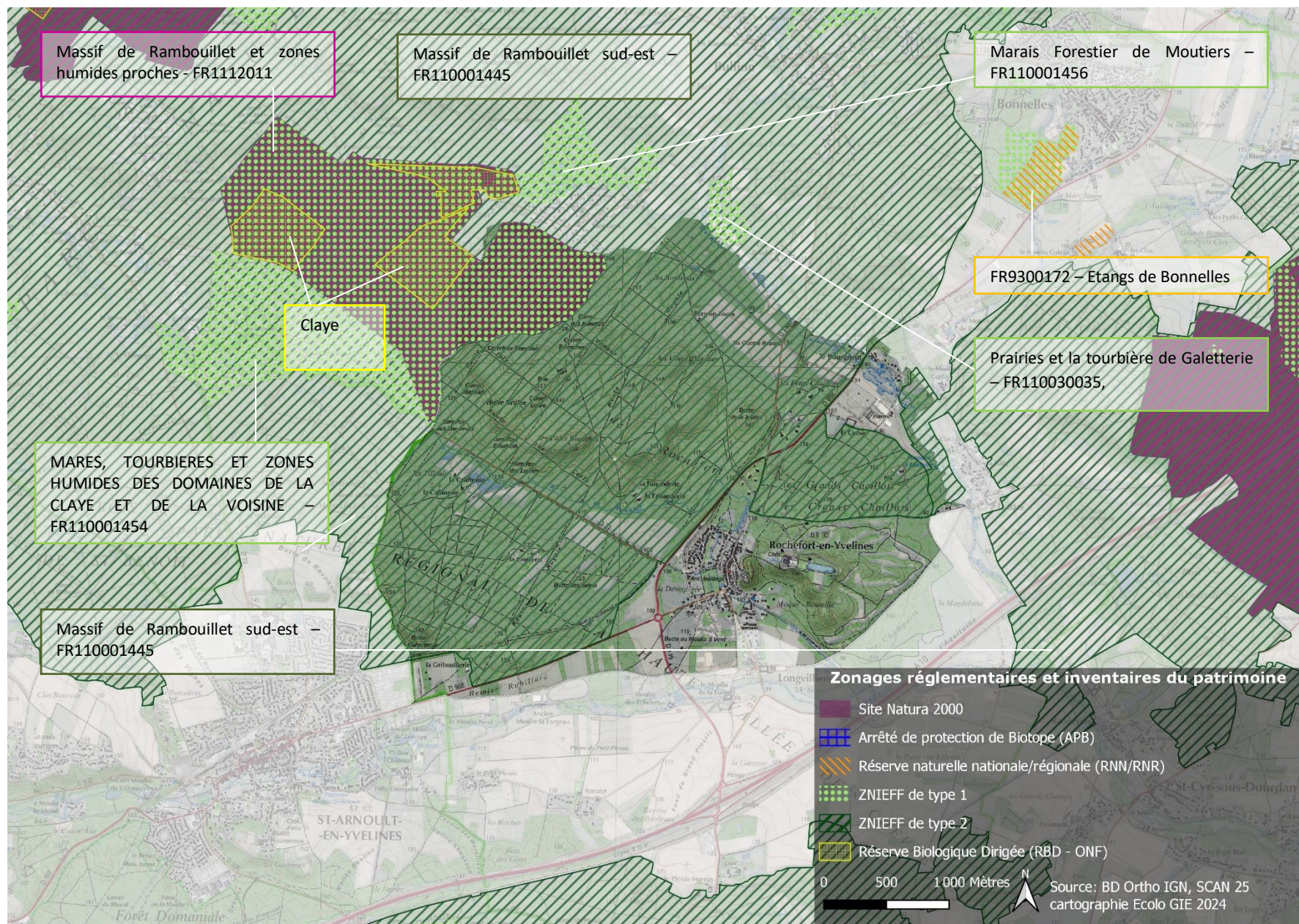
Sur une petite surface à l'est de la commune se trouve la ZNIEFF de type II : **Bois d'Angervilliers – FR110001634**. D'une superficie de plus de 1500 hectares, le bois d'Angervilliers possède une grande richesse biologique due en grande partie à la diversité de ses habitats et à l'existence de mares, d'étangs et de tourbières.

RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

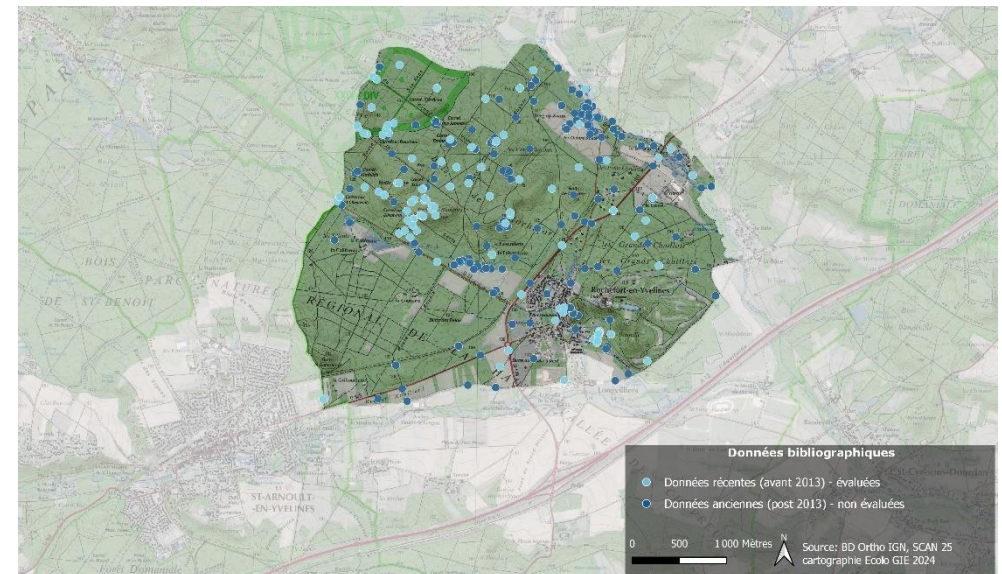
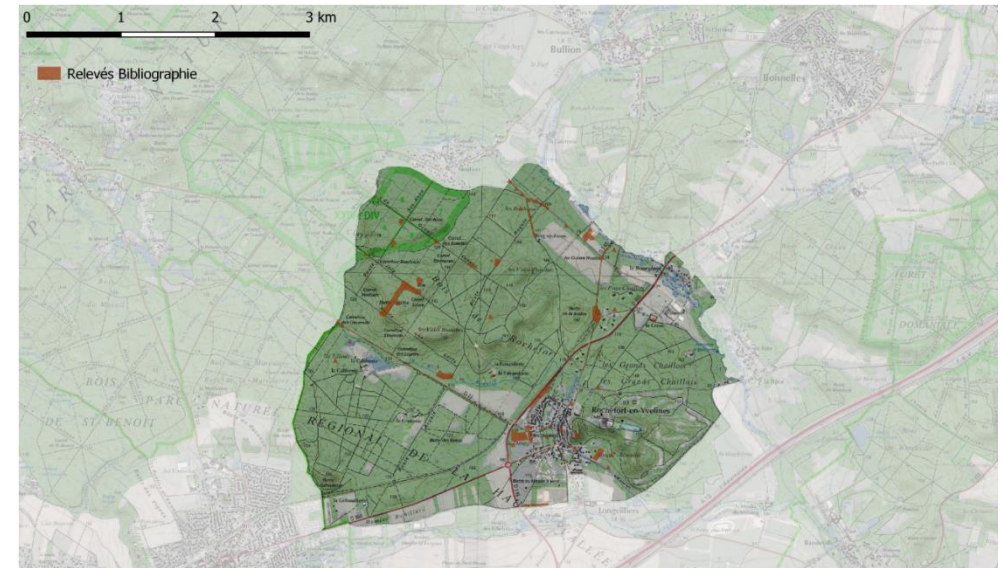
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	3.5km à l'est
RNR	FR9300172 – Etangs de Bonnelles	2km au nord-est
ZNIEFF de type I	MARES, TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DES DOMAINES DE LA CLAYE ET DE LA VOISINE – FR110001454	oui
ZNIEFF de type I	Prairies et la tourbière de Galetterie – FR110030035,	Limite communale
ZNIEFF de type I	Marais Forestier de Moutiers – FR110001456	200m au nord
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet sud-est – FR110001445	oui
ZNIEFF de type II	Bois d'Angervilliers – FR110001634	oui
RBD	Claye	Limite communale

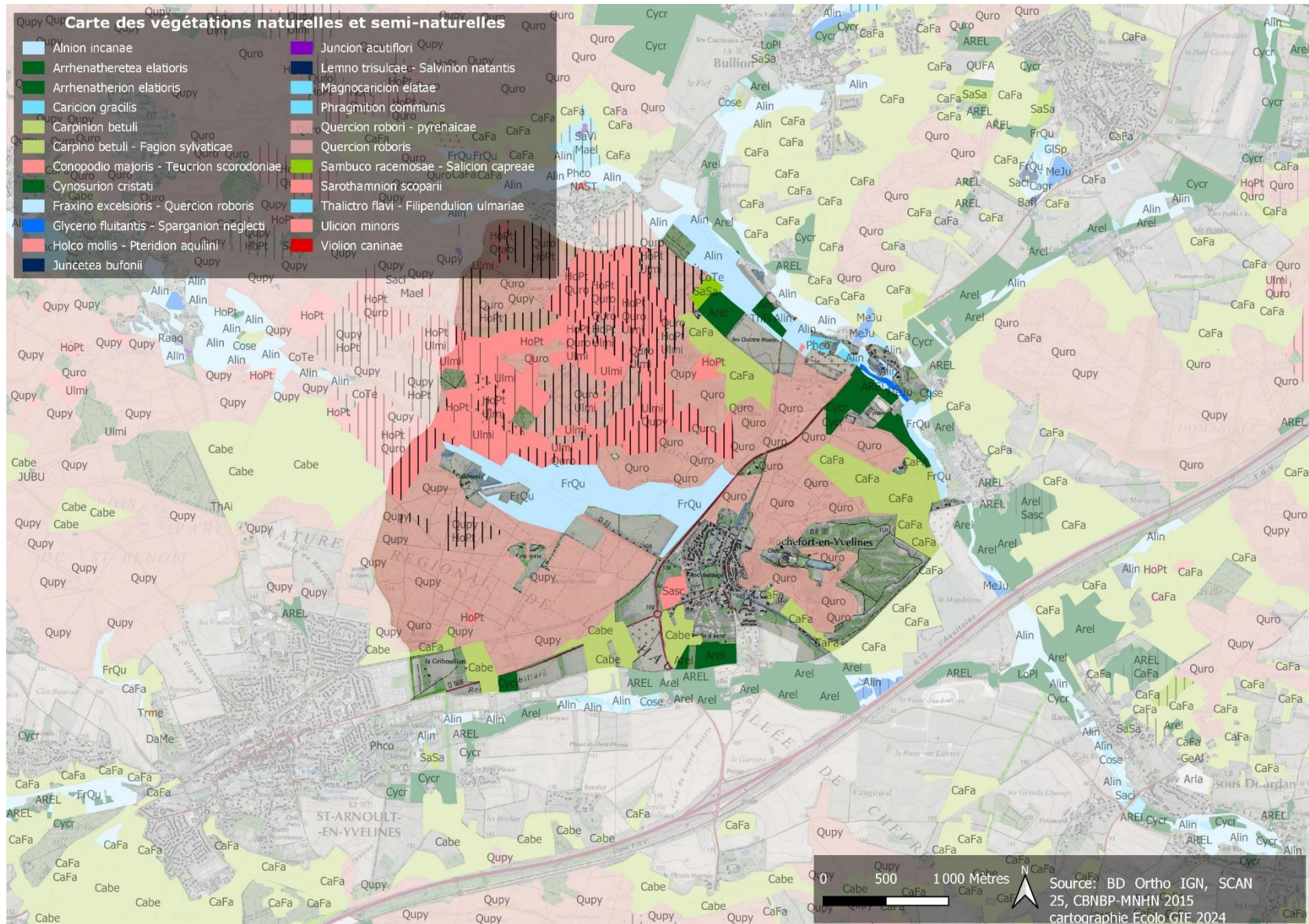


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données les plus anciennes datent de 1727 avec un total de 575 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 2 100 données sur la commune, dont seulement 481 données sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1974 à 2022.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les

orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

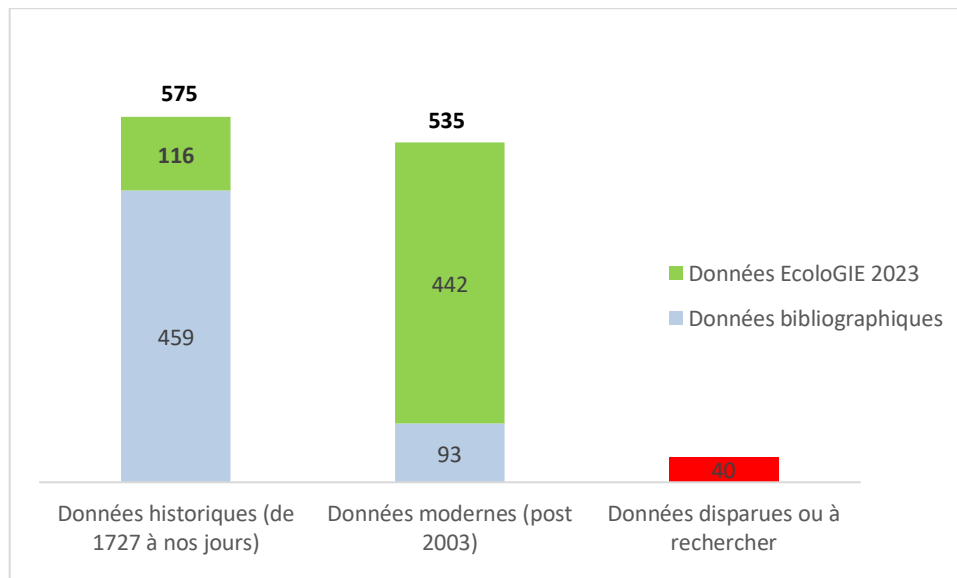
18 sessions de terrains de mai à septembre 2023

Date	Ecologue	Taxon
23/05/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
09/06/2023	Pierre Rivallin / Johann Szczesny	Reptiles
20/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
14/06/2023 – 15/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
11/07/2023 - 12/07/2023	Fanny Harinck	Insectes
14/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
20/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
26/07/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
03/08/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
07/08/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
05/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
13/09/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
20/09/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes

FLORE

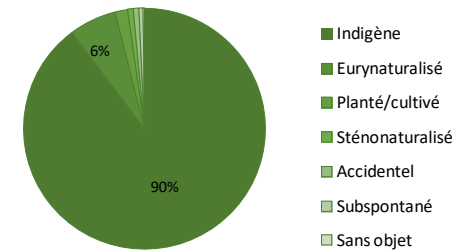
La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1727. Au total, **575** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **116 découverts** en 2023 par Ecolo GIE. Depuis 2003, 535 taxons ont été relevés, dont 93 n'ont pas été revus en 2023.

40 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

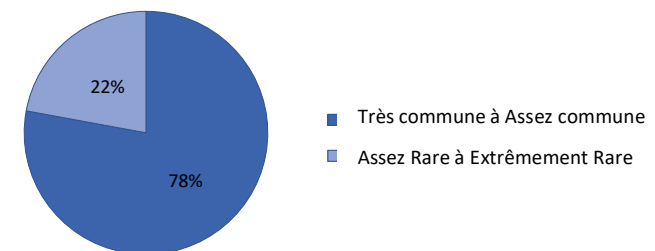


Statistiques des données post 2003

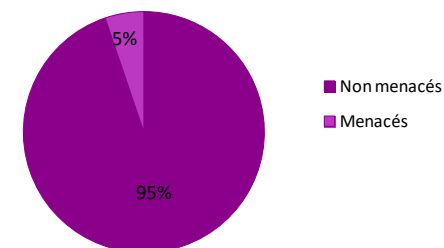
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1727, 32 (5,5%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 19 (3%) ont été vus depuis 2003.

6 Nouveaux taxons de d'intérêt patrimonial fort, tels que *Spergula morisonii* qui présente très peu de stations dans la région, ou encore quelques espèces de prairies paratourbeuses comme *Valeriana dioica* et *Scorzonera humilis* assez vulnérables en région IdF, ainsi que *Bromus racemosus*, *Bidens cernua* et *Scleranthus annuus*.

Notons la donnée historique de la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*), typique des landes atlantiques, considérée disparue dans la région, observée pourtant il y a peu, en 1995 (à rechercher !).

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
19 taxons >2003	1 RRR	1 PN	2 PR	19 LC	1 CR	16 Det
	16 RR				4 EN	
	2 R				9 VU	
					5 NT	
13 taxons <2003	4 RRR	0 PN	2 PR	13 LC	5 EN	10 Det
	7 RR				1 RE	
	2 R				3 VU	
					2 NT	



Spergula Morisonii

PhotoFlora Benoît Bock

Liste des espèces patrimoniales

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
2023	2015	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	RRR	PN1		LC	EN	X
2023	2010	<i>Illecebrum verticillatum</i>	Illecèbre verticillé	RR		PR	LC	EN	X
2023	2018	<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhize de mai	RR			LC	CR	X
	2009	<i>Lysimachia tenella</i>	Mouron délicat	RR			LC	EN	X
2023		<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	RR			LC	EN	X
2023		<i>Spergula morisonii</i>	Spargoute printanière	RR			LC	VU	X
2023	2019	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	RR			LC	VU	X
	2012	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	RR			LC	VU	X
	2012	<i>Linum radiola</i>	Radiale faux-lin	RR			LC	VU	X
2023	2003	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	RR		PR	LC	NT	X
	2008	<i>Cuscuta epithymum</i>	Cuscute à petites fleurs	R			LC	VU	X
2023	2009	<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies	RR			LC	VU	X
2023		<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	RR			LC	VU	X
	2008	<i>Lemna gibba</i>	Lentille d'eau bossue	RR			LC	VU	
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
	2008	<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire glabre	RR			LC	NT	
	2007	<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu	RR			LC	NT	X
2023		<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	RR			LC	NT	X
2023		<i>Scleranthus annuus</i>	Gnavelle annuelle	R			LC	NT	X

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1727	<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	RRR			LC	EN	X
1861	<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	RR			LC	VU	X
1861	<i>Apera interrupta</i>	Agrostis interrompu	RR			LC	VU	
1861	<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille	RR			LC	NT	X
1983	<i>Isolepis fluitans</i>	Scirpe flottant	RRR		PR	LC	VU	X
1983	<i>Maianthemum bifolium</i>	Petit muguet à deux feuilles	RRR			LC	EN	X
1983	<i>Potamogeton gramineus</i>	Potamot à feuilles de graminée	RRR			LC	EN	X
1983	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR			LC	LC	
1995	<i>Erica vagans</i>	Bruyère vagabonde	RRR		PR	LC	RE	
1995	<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin à feuilles de carvi	RR			LC	EN	X
1995	<i>Carex disticha</i>	Laiche distique	R			LC	NT	X
1995	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	R			LC	LC	X
1996	<i>Callitriche brutia</i>	Callitriche pédonculé	RR			LC	EN	X

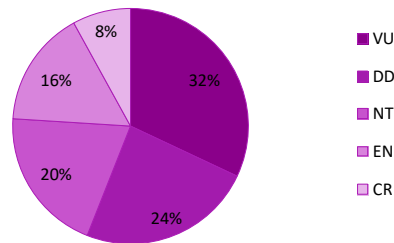
ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1727, 51 (9 %) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 42 (7 %) ont été vus depuis 2003. **14 Nouveaux** taxons observés en 2023.

Parmi eux, *Euphorbia saratoi*, ou *Myosotis dubia*, très rare, mais potentiellement sous-observé jusqu'ici.

Total	Nombre de taxons / 2003	R_Reg	ZNIEFF
51 taxons		2 RRR	18 Det
	< 2003 = 9	8 RR	
	> 2003 = 42	40 R	
		1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Liste des espèces remarquables

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté ≥ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
2023	2008	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	R	
	2008	<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	R	
2023		<i>Silene nutans</i>	Silène nutans	R	X
	2010	<i>Spergularia rubra</i>	Sabline rouge	R	
	2008	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téedalie à tige nue	R	X
2023	2007	<i>Thymus pulegioides</i>	Thym commun	R	
2023	2008	<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème taché	R	X
2023		<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	
2023	2009	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	
	2008	<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à petites feuilles	R	
2023	2012	<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	R	
	1996	<i>Galium elongatum</i>	Gailllet allongé	R	
	1995	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	R	X
	1995	<i>Orobancha hederæ</i>	Orobanche du lierre	R	
	1995	<i>Vulpia ciliata</i>	Vulpie ambiguë	R	
2023		<i>Polystichum setiferum</i>	Polystich à frondes soyeuses	AR	X

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
2023		<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux	RRR?	
	1995	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	RRR	
	1995	<i>Hypericum x desetangsii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	2013	<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X
2023		<i>Carex pairae</i>	Laïche de Paira	RR	
	2007	<i>Cornus domestica</i>	Cornier	RR	
2023		<i>Euphorbia saratoi</i>	Euphorbe de Sarato	RR	
	2008	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	RR	X
	1983	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR	
	1995	<i>Rosa micrantha</i>	Rosier à petites fleurs	R?	
2023	2008	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
	2013	<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	R	X
2023	2010	<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	R	
2023		<i>Amaranthus blitum</i>	Amarante livide	R	
	2008	<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	
2023	1995	<i>Armeria arenaria</i>	Armérie faux-plantain	R	X
2023		<i>Carex demissa</i>	Laïche vert jaunâtre	R	
2023		<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	R	X
	2010	<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	R	
	2013	<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	R	X
2023		<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	R	
	2008	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux	R	
	2008	<i>Euphrasia stricta</i>	Euphrase raide	R	X
2023		<i>Filago germanica</i>	Immortelle d'Allemagne	R	
	1995	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge	RR	
2023	2008	<i>Geranium lucidum</i>	Géranium luisant	R	
2023		<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023	2019	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuëlle d'eau	R	X
	2009	<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine	R	X
	2009	<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	R	X
2023	2021	<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	R	
2023		<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	R	
2023		<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	R	
2023	2009	<i>Ornithopus perpusillus</i>	Ornithope délicat	R	X
	2008	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	R	X

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003



Luronium natans



Viola canina



Illecebrum verticillatum



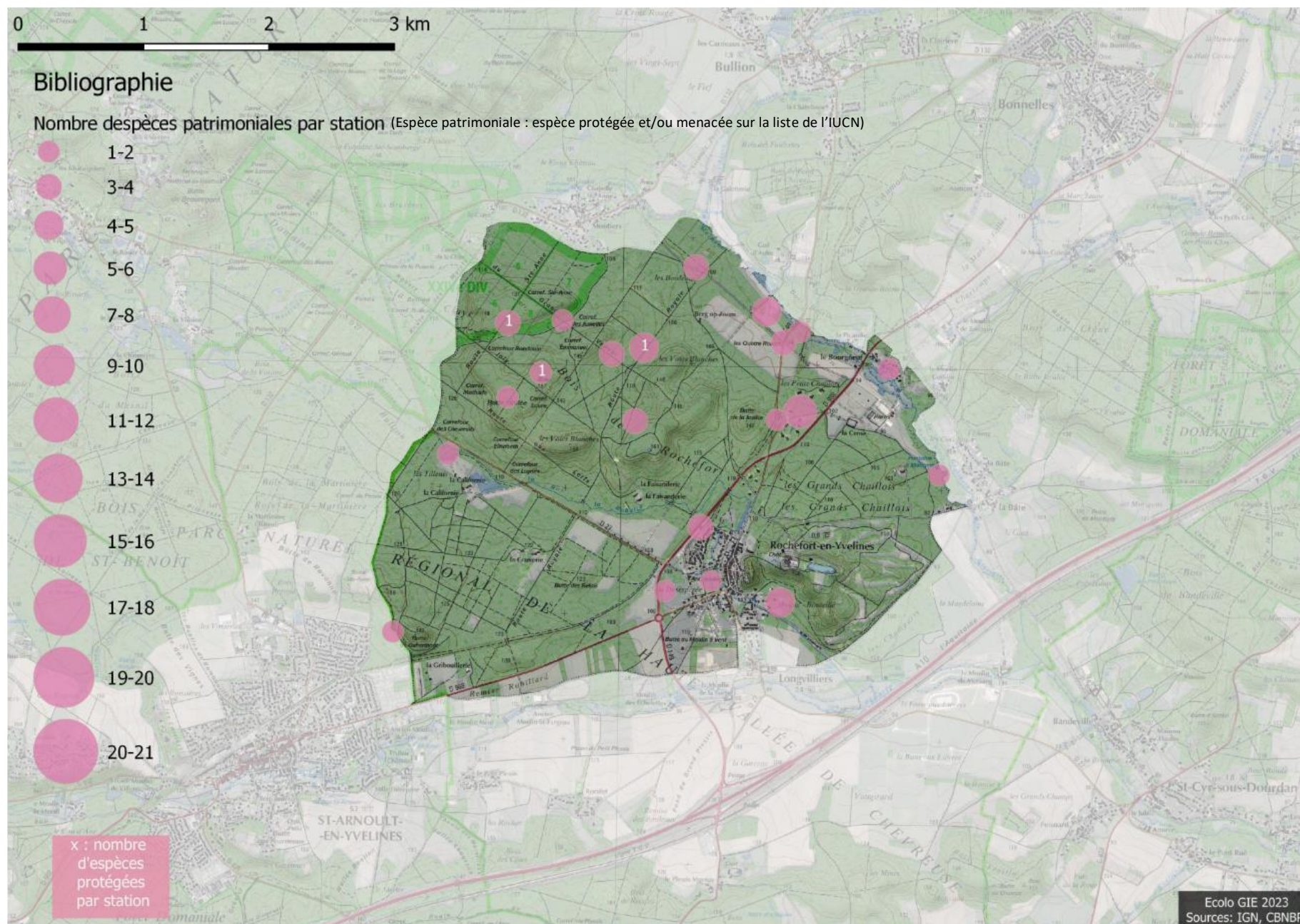
Cirsium dissectum

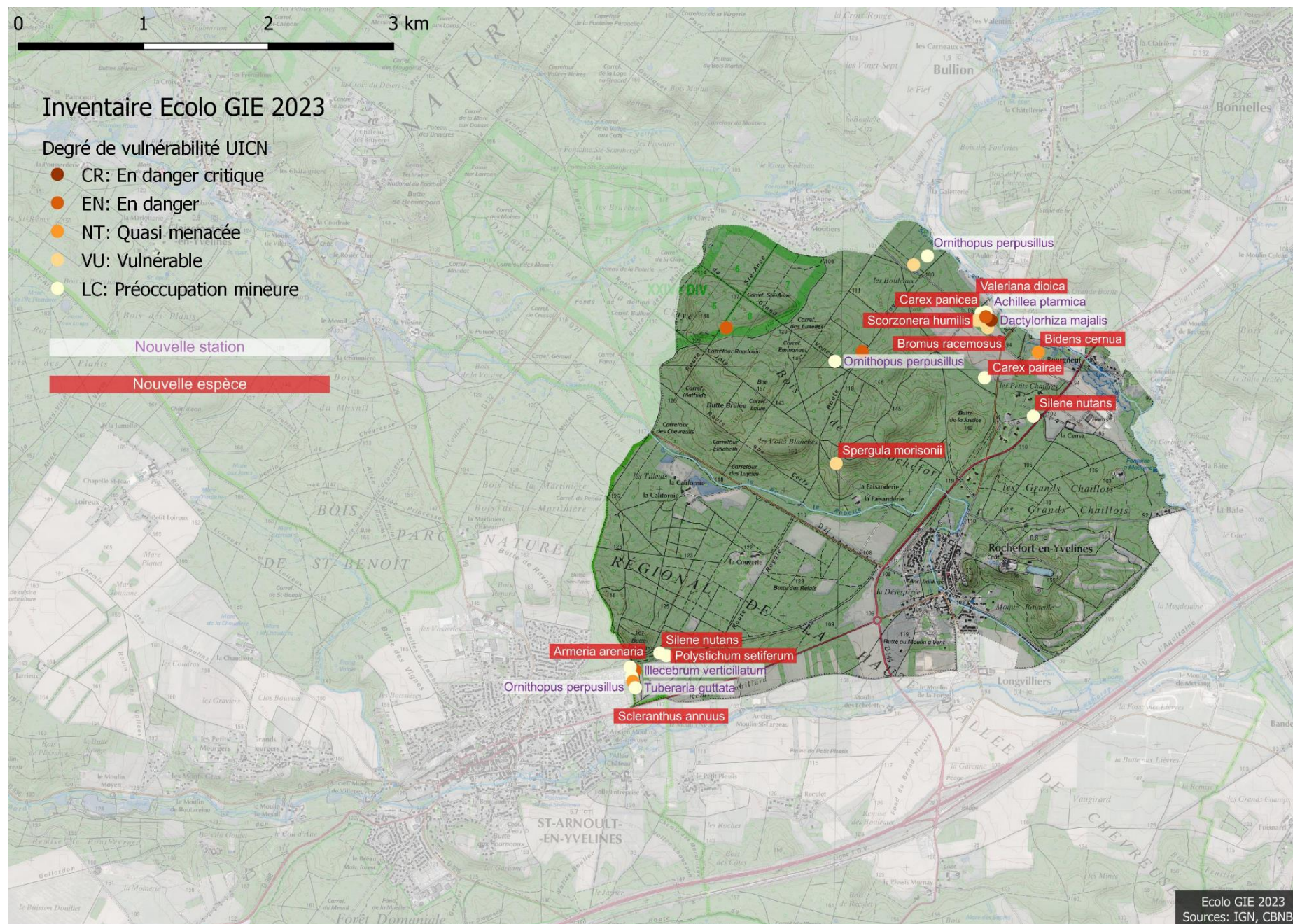


Valeriana dioica



Alopecurus aequalis





INSECTES

Localisée au sud-est du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Rochefort-en-Yvelines concentre 66 espèces de papillons de nuit, 29 espèces de papillons de jour, 8 espèces de libellules, et 24 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 779 individus identifiés.

Principalement occupées par des forêts et des prairies de fauche, la commune recueille essentiellement des espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Tableau 23 : Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit												
Passages de jour												

défavorable

peu favorable sauf pour certaines espèces

favorable

très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	23/05/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	14/06/2023 et 15/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	11/07/2023 et 12/07/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	26/07/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	07/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	05/09/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	20/09/2023	1	Alexis Borges

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Rochefort-en-Yvelines en 2023** représentant **8 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison

LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTS SUR LA COMMUNE

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
Papillons de nuit	<i>Acrobasis advenella</i>	La Phycide de l'Aubépine	NE			
	<i>Acrobasis fallouella</i>	La Phycide de Fallou	NE			
	<i>Ancylolomia tentaculella</i>	L'Ancylolome commun	NE			
	<i>Asthena albulata</i>	La Phalène candide	NM			
	<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma	NM			
	<i>Biston betularia</i>	La Phalène du Bouleau	NM			
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virgine	NM			
	<i>Chiasmia clathrata</i>	Le Réseau	NM			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
	<i>Conistra vaccinii</i>	L'Orrhodie de l'Airelle	NM			
	<i>Cosmia trapezina</i>	Le Trapèze	NM			
	<i>Crocallis elinguaris</i>	La Phalène de la Mancienne	NM			
	<i>Cryphia alga</i>	La Bryophile vert-mousse	NM			
	<i>Cyclophora albipunctata</i>	L'Ephyre suspendue	NM			
	<i>Cyclophora punctaria</i>	L'Ephyre ponctuée	NM			
	<i>Drepana curvatula</i>	L'Incurvé	NM			
	<i>Dypterygia scabriuscula</i>	La Noctuelle hérissée	VU			

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Ecliptopera silaceata</i>	La Cidarie ochracée	NM			
	<i>Eilema caniola</i>	Le Manteau pâle	NM			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Ennomos alniaria</i>	L'Ennomos du Tilleul	NM			
	<i>Eupithecia assimolata</i>	L'Eupithécie du Groseillier	NM			
	<i>Eupithecia nanata</i>	L'Eupithécie naine	NM			
	<i>Furcula bicuspis</i>	La Harpye bicuspidé	VU			
	<i>Geometra papilionaria</i>	La grande Naiade	NM			
	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	La Fausse-Eupithécie	NM			
	<i>Heterogenea asella</i>	Le Cloporte	ME			
	<i>Idaea degeneraria</i>	L'Acidalie dégénérée	NM			
	<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
	<i>Idaea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	NM			
	<i>Jodis lactearia</i>	L'Hémithée érudinée	NM			
	<i>Katha depressa</i>	La Lithosie ocre	VU			
	<i>Lasiocampa quercus</i>	Le Bombyx du Chêne	NM			
	<i>Ligdia adustata</i>	La Phalène du Fusain	NM			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Lymantria dispar</i>	Le Disparate	NM			
	<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
	<i>Manulea complana</i>	Le Manteau à tête jaune	NM			
	<i>Miltochrista miniata</i>	La Rosette	NM			

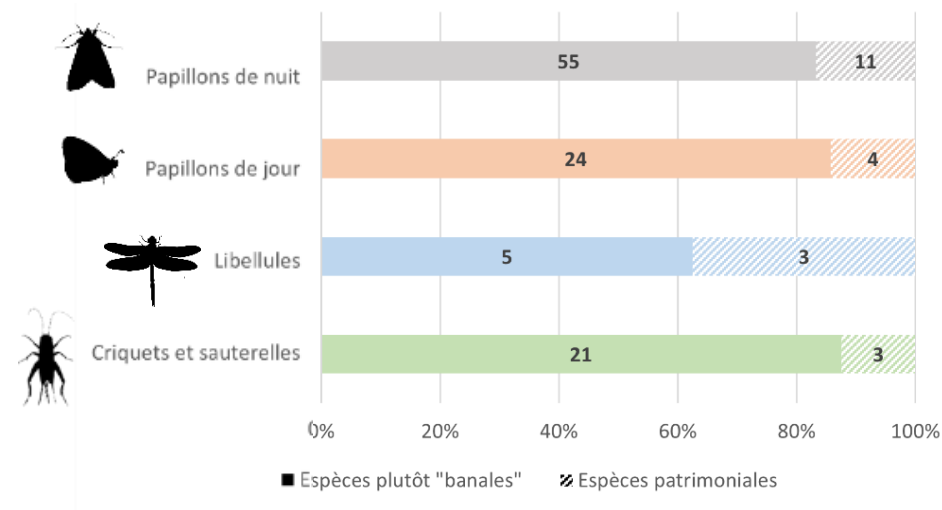
Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Mniotype satura</i>	La Noctuelle saturée	VU			
	<i>Noctua janthe</i>	Le Collier soufré	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Opisthograptis luteolata</i>	La Citronnelle rouillée	NM			
	<i>Pachycnemia hippocastanaria</i>	La Callunaire	NM			
	<i>Paracolax tristalis</i>	L'Herminie dérivée	VU			
	<i>Parapoynx stratiotata</i>	L'Hydrocampe de la stratiote	NE			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Perizoma lugdunaria</i>	La Phalène du Cucubale	VU		Oui	
	<i>Pheosia gnoma</i>	Le Bombyx Dictéioïde	NM			
	<i>Phycita roborella</i>	La Phycide du Rouvre	NE			
	<i>Plagodis dolabraria</i>	La Phalène linéolée	NM			
	<i>Psammotis pulveralis</i>	Le Botys poudreux	NE			
	<i>Rivula sericealis</i>	La Soyeuse	NM			
	<i>Scopula ornata</i>	L'Acidalie ornée	VU			
	<i>Selenia dentaria</i>	L'Ennomos illunaire	NM			
	<i>Tethea or</i>	L'Or	NM			
	<i>Thera obeliscata</i>	La Corythée sobre	NM			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Tiliacea citrargo</i>	La Xanthie citronnée	VU			
	<i>Trichiura crataegi</i>	Le Bombyx de l'Aubépine	VU			

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	La Rouillée	NM			
	<i>Xestia agathina</i>	La Noctuelle agathine	VU			
	<i>Xestia castanea</i>	La Noctuelle négligée	VU			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
	Total	66 espèces	11 espèces d'intérêt patrimonial "moyen"			
Papillons de jour et zygènes	<i>Adscita statices</i>	Procris de l'Oseille	DD	RR		
	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AR		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Ipheclides podalirius</i>	Flambé	NT	AC	Conditions	R
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	LC	PC		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	AR	Oui	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Hespérie du Chiendent	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	CC		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la Mauve	LC	PC	Oui	
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
Total	28 espèces		4 espèces patrimoniales			
Libellules	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C		
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC		
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	EN	AR	Conditions	N
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	NT	PC	Oui	R
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C		
Total	8 espèces		3 espèces patrimoniales			
Mante	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	LC	AC		R
Total	1 espèce		1 espèce patrimoniale			
Criquets et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	LC	PC		
	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC	PC		
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut menace régional	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	LC	AC		
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC	AR	Oui	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus vagans</i>	Criquet des pins	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC	AC		
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	LC	AC		
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	LC	PC		
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	23 espèces			2 espèces patrimoniales		
Total général	127 espèces			21 espèces patrimoniales		

Presque 40% des espèces de libellules observées disposent d'un statut de protection ou d'un enjeu de conservation. Grâce à ce graphique, on constate que la commune dispose également d'un enjeu de conservation concernant les papillons de nuit.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales

Procris de l'Oseille – Alexis Borges (OPIE)



Le **Procris de l'Oseille (*Adscita stacites*)** est une espèce qui appartient au groupe des hétérocères, bien que cette zygène verte soit prise en compte pendant les sessions d'inventaires diurnes. Discrète et mimétique de la végétation, cette espèce côtoie les milieux ouverts herbacés telles que les prairies de fauche mésophiles à humides. Un seul individu de cette espèce a été observée sur la commune.



L'Agrion de Mercure – R. Vandeweghe (OPIE)

L'**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)** est caractérisé par la présence d'un dessin noir en forme de « tête de taureau » sur le deuxième segment abdominal. Cette demoiselle protégée nationalement affectionne les eaux lotiques ensoleillées de bonne qualité. En effet, cette

espèce est sensible à la pollution des cours d'eau. L'Agrion de Mercure est ainsi un bon indicateur de pollution des cours d'eau. Au total, ce sont 52 individus observés sur la commune de Rochefort-en-Yvelines, au niveau de la rivière Rabette.



Le Criquet des pins – X. Houard (OPIE)

Le **Criquet des pins (*Gomphocerippus vagans*)** est inféodé aux milieux xérophiles et thermophiles, tels que les landes sableuses, ou encore les lisières de boisement. Douze individus de l'espèce ont été retrouvés sur la commune sur un chemin forestier, dépourvu de végétation, bien exposé au soleil.

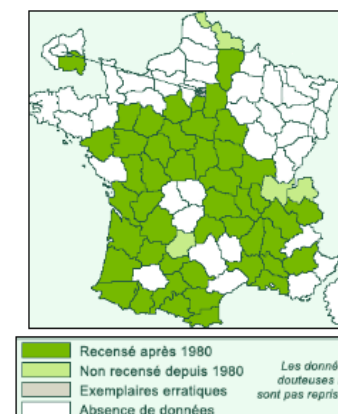
Découverte pour les Yvelines

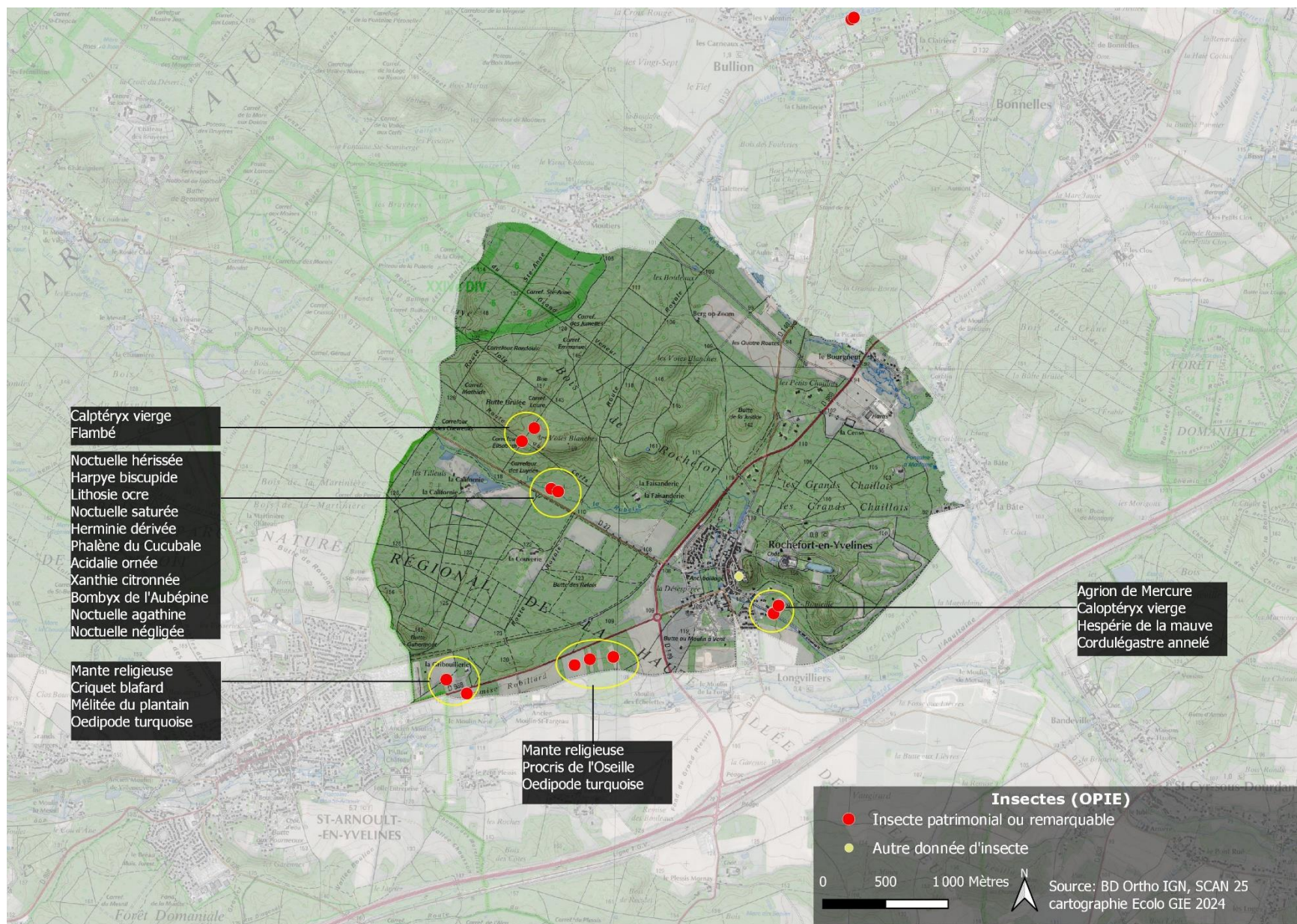


Phalène du Cucubale – X. Houard (OPIE)

La **Phalène du Cucubale (*Perizoma lugdunaria*)** est localisée, mais peut être observée communément dans ses rares biotopes où pousse sa plante-hôte. En région elle est très localisée. Elle évolue principalement le long des cours d'eau et les boisements humides, les friches, sur sol sablonneux. Monophage, la chenille vit dans les capsules de Cucubale (*Cucubalus* - *Silene*). Le papillon s'observe entre mai août.

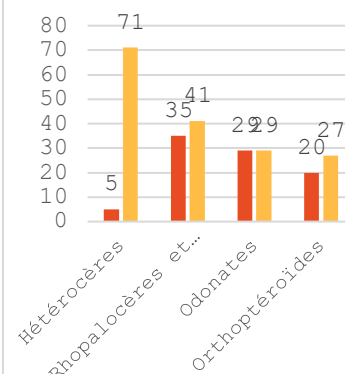
Sur la commune, il a été observé en 1 exemplaire dans la forêt départementale de Rochefort-en-Yvelines, le long de la Rabette, au cours de l'attraction lumineuse de juillet.





- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ 66 nouvelles espèces d'hétérocères, une nouvelle espèce pour le département
- ✓ 6 nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ 7 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GRÂCE À L'ABC



■ Richesse spécifique < 2023
■ Richesse spécifique > 2023

REPTILES

7 espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Rochefort-en-Yvelines.

Liste des espèces de reptiles recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	G 2007
<i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758	Lézard des souches	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein 1823)	Lézard vivipare	NT		art. 3	An. IV	Z	G 2021

LEGENDE :

(1) : Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Rochefort-en-Yvelines, 6 espèces sont patrimoniales dont seuls le Lézard vivipare et le Lézard des souches sont quasi-menacés.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France.
- 5 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

Le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) est un lézard protégé à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Cette espèce est souvent observée sur des sites plus arides et plus ouverts que les autres lézards, mais toujours avec une couverture végétale, herbes ou buissons. Il se rencontre en lisières forestières, mais aussi dans des milieux anthropisés comme les clairières, accotements et haies. L'espèce a été observée au sein du boisement des grands Chaillots en juin.



Lézard des souches – Adobestock

Le **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*), est un lézard de grande taille protégé à l'échelle nationale, ainsi que ses habitats, au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021, et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat. Le Lézard vert affectionne particulièrement les milieux thermophiles bien exposés. C'est une espèce qui apprécie les lisières de type ourlets à végétation buissonnante et en contact avec une zone ouverte riche en proies (essentiellement des arthropodes). L'espèce a été

contactée au sud du bois de Rochefort en août et septembre 2023.



Lézard à deux raies – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Une observation a été réalisée en juin au sud du bois de Rochefort.



Couleuvre helvétique - Adobestock

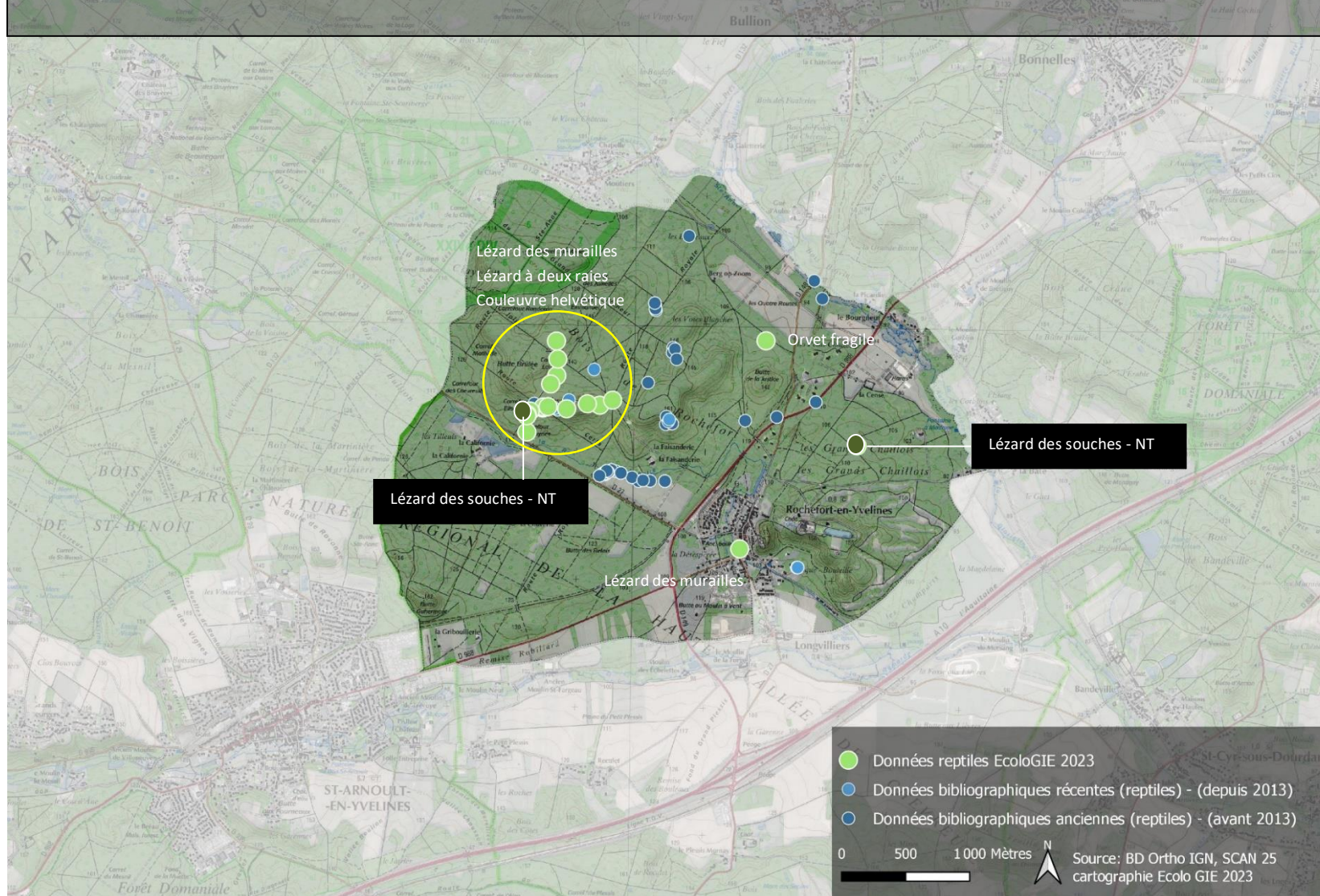
Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. Le Lézard des murailles a été contacté à de nombreuses reprises au sein du village et dans le bois de Rochefort.



Lézard des murailles - Adobestock

Le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) n'a pas été observée par Ecolo GIE en 2023, mais il existe une observation datant de 2021 dans les landes du bois de Rochefort. Compte tenu de l'habitat très peu favorable à l'espèce, cette observation est considérée comme douteuse.

Cartographie des reptiles observés sur la commune de Rochefort-en-Yvelines



✓ **33 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Rochefort-en-Yvelines

✓ **6 espèces** sont considérées comme présentes sur la commune (vues depuis 2013), dont 5 observées en 2023

✓ La Coronelle lisse n'a pas été revue depuis 2007

✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

OISEAUX

Sur la commune de Rochefort-en-Yvelines, 62 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 48 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			G 2016
Autour des Palombes*	<i>Accipiter gentilis</i>	TR	TR	TR	EN		art.3	An. I	ZN	E 2023
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	PC	PC	NT	LC			ZN	G 2022
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	R	PC	-	VU		art.3	An. I	ZN*	E 2023
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			G 2017
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	G 2022
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			G 2022
Circaète Jean-le-Blanc*	<i>Circaetus gallicus</i>	TR	TR	-	CR		art.3	An. I		E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3	An. I	ZN	G 2022
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			G 2016
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette pitchou*	<i>Sylvia undata</i>	R			EN	LC	art.3	An. I	ZN	G 2016
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				G 2022

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	G 2016
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PC	TC	PC	EN	VU	art.3		ZN*	G 2016
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3			G 2018
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			E 2023
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3		ZN*	G 2018
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			G 2022

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut

biologique

Degré de rareté :

Nicheur :

Migrateur et hivernant

N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

Autres catégories :

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 51 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 10 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 8 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 24 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Rochefort-en-Yvelines, 16 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu en observer 9 sur la commune.

Le **Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*) est un oiseau protégé en France, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, classé comme en danger Critique (CR) à l'échelle régionale et nicheur Très rare dans la région. Son aire de nidification est composée de milieux ouverts et variés, avec des zones boisées et des cultures extensives riches en reptiles. Une observation a été réalisée en juin 2023 au nord du moulin des Echelettes. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Circaète Jean-le-Blanc – Adobestock

L'**Autour des Palombes** (*Accipiter gentilis*) est un rapace protégé en France, classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, et nicheur Très rare dans la région. L'espèce affectionne les massifs forestiers variés comportant des zones de quiétude plantées de vieux arbres. Elle a été contactée en août 2023 dans le bois de Rochefort. L'espèce est connue pour nicher dans ce secteur depuis plusieurs années.



Autour des palombes – Adobestock

La **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) est un rapace diurne protégé en France, nicheur rare, classé Vulnérable à l'échelle francilienne et déterminant ZNIEFF dans la région. L'espèce fréquente les massifs forestiers pourvus de vieux arbres, qui offrent une alternance entre clairières, prairies et lisières. Elle a été contactée en août 2023 dans le bois de Rochefort. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Bondrée apivore – Adobestock

L'**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) est un oiseau protégé à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France en tant que nicheur. Plusieurs couples nicheurs avec 8 à 10 mâles chanteurs, ont été observés par le PNR en 2019 dans le Bois de Rochefort. La dernière mention sur la commune date de 2022.



Engoulevent – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. L'espèce a été entendue au nord-est du bois de Rochefort en juin. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est classée Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, et déterminant ZNIEFF en Île-de-

France. L'espèce affectionne les milieux ouverts buissonnants, haies, lisières de forêt, pelouses sèches et zones de pâtures extensives. Observé au sein des prairies des Quatre route en juin et juillet. L'espèce est considérée comme nicheuse certain sur la commune.



Pie-grièche écorcheur – Adobestock

Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Pouillot recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailluses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. L'espèce a été entendue en juin au sud du hameau du Bourgneuf. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



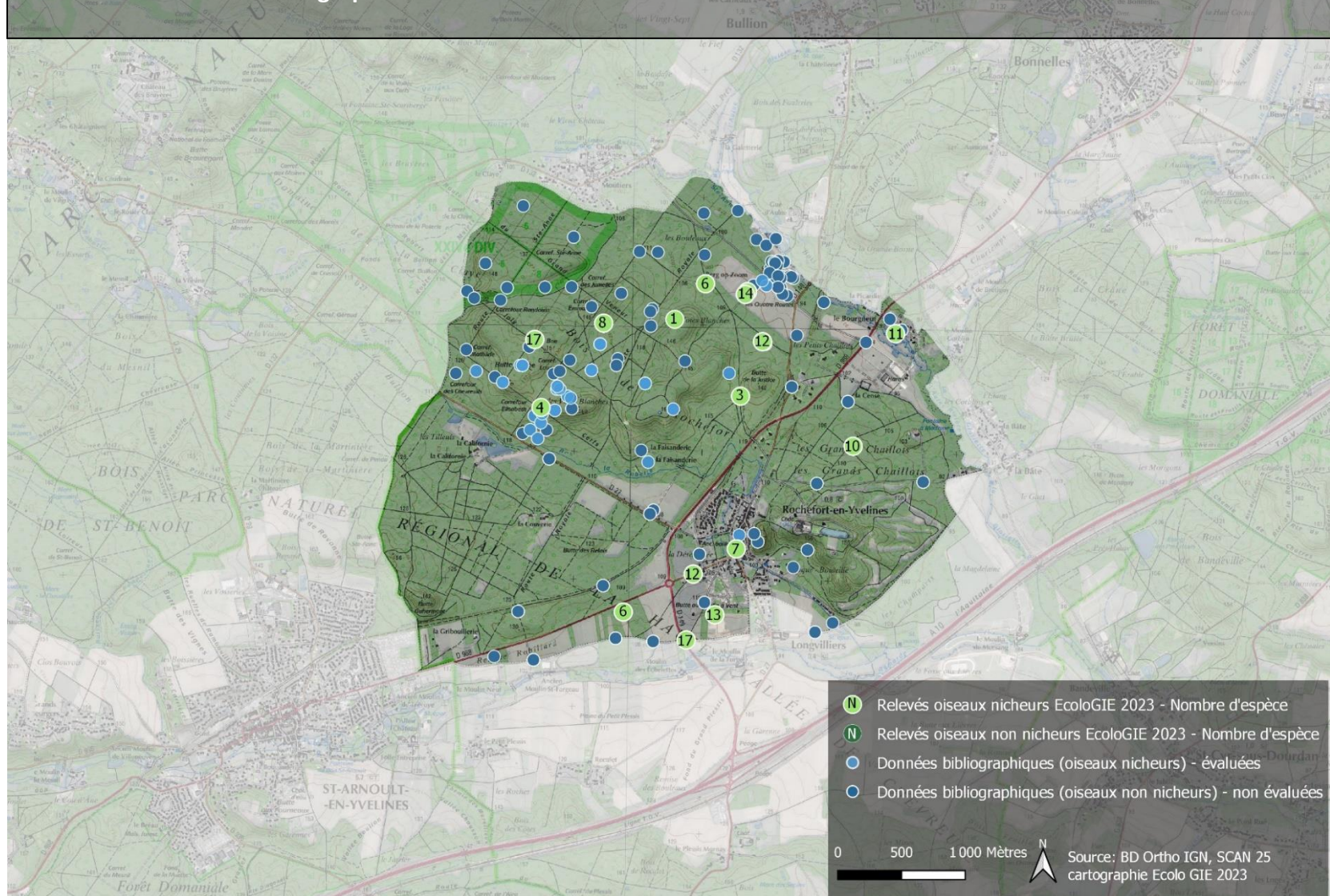
Pouillot fitis – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu au sein du village en juin. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



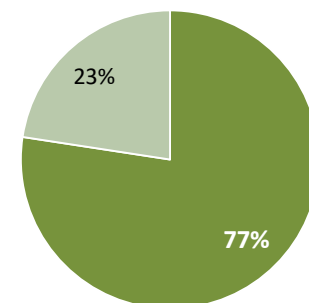
Serin cini – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Rochefort-en-Yvelines



✓ **266 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Rochefort-en-Yvelines pour **62 espèces nicheuses**

✓ **Plus de 700 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)

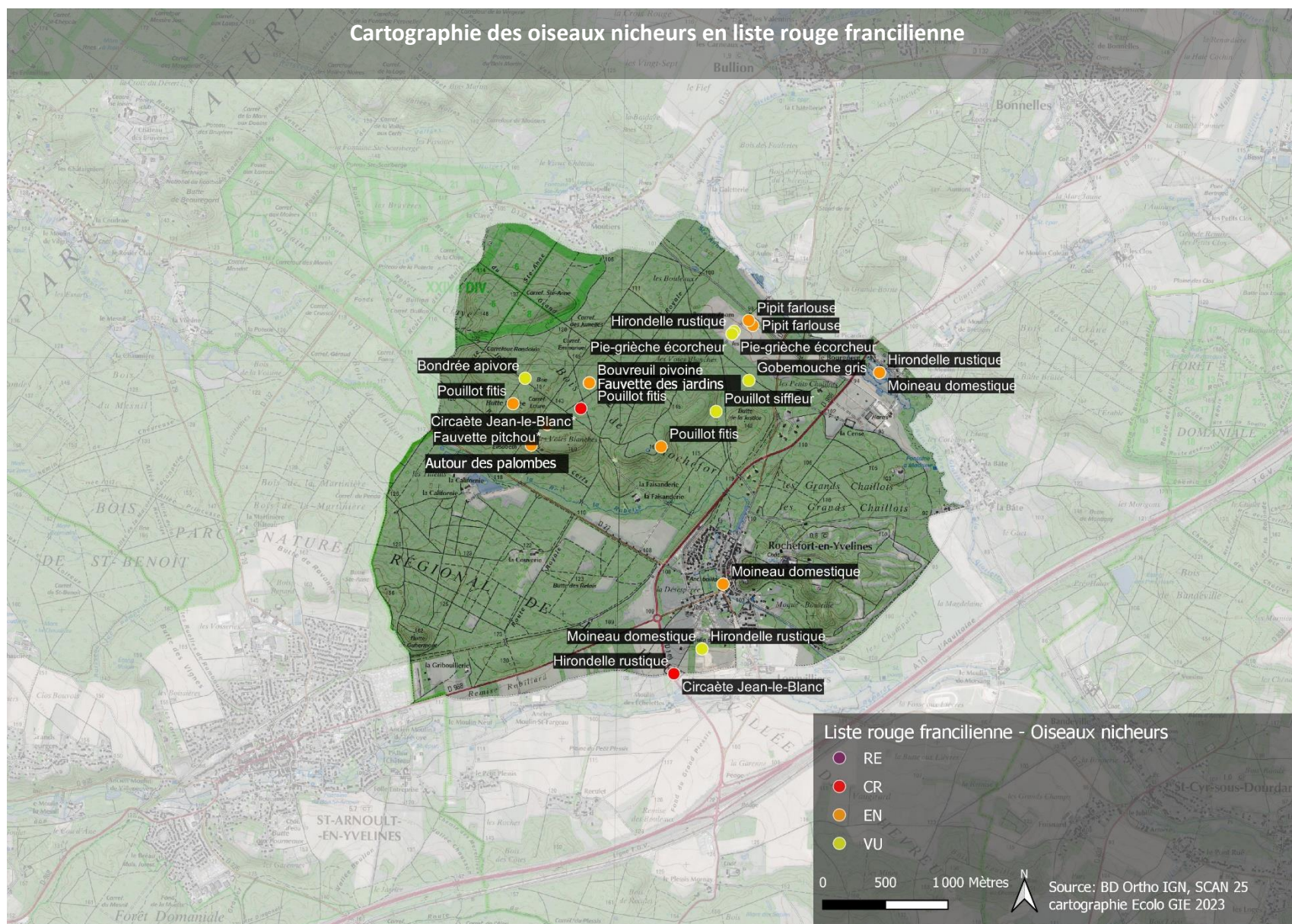


■ Oiseau nicheur observé en 2023 (48)

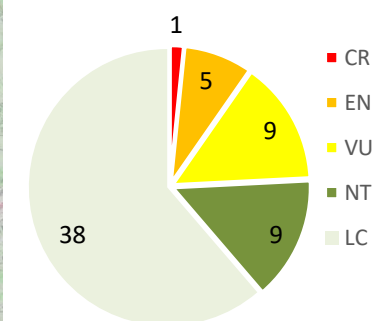
■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (14)

✓ **48 espèces** sur les 62 nicheuses ont été observées en 2023

Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



- ✓ **15 espèces** sur les 62 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à espèce en danger Critique (CR) en Île-de-France



- ✓ **51 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **8 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **10 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Rochefort 2 : Chemin forestier/ Ruisseau



Rochefort 4 : Chemin forestier



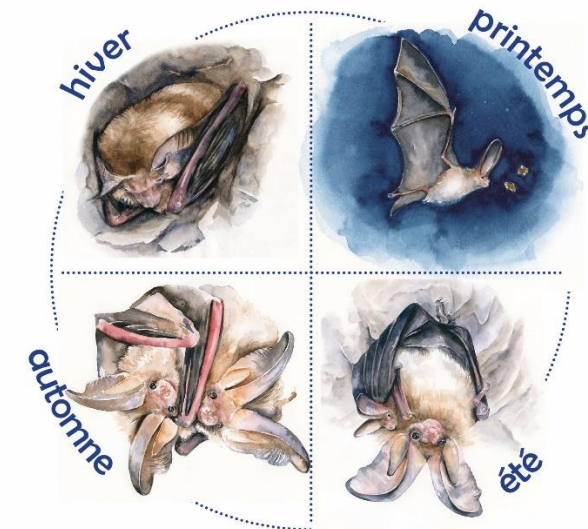
Rochefort 3 : Lisière Bois/Golf/Mare



Rochefort 1 : Lisière Bois/ Pâturage chevaux

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
ROCHEFORT 1	48.592716 ; 2.009928	Lisière Bois/ Pâturage chevaux
ROCHEFORT 2	48.590080 ; 1.972402	Chemin forestier/ Ruisseau
ROCHEFORT 3	48.588787 ; 2.003124	Lisière Bois/Golf/Mare
ROCHEFORT 4	48.605832 ; 1.983293	Chemin forestier

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune de Rochefort, 16 espèces sont recensées et 3 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoé / Dufrene	PNR
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	An.II/I V	Art.2	LC	CR	Probable	
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	An.II/I V	Art.2	NT	NT	Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	
<i>Myotis emarginatus</i> (.... Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/I V	Art.2	LC	NT	Probable	
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/I V	Art.2	LC	VU	X	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.II	Art.2	LC	NT	Probable	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	An.II	Art.2	LC	DD	Probable	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD	X	
Complexe d'espèces							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoé / Dufrene	PNR
<i>Myotis daubentonii_mystacinus</i>	<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>					Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii_nathusii</i>	<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>					Probable	
<i>Plecotus austriacus</i>	<i>Plecotus austriacus</i> / <i>Plecotus auritus</i>					Probable	

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Rochefort-en-Yvelines	
Hibernation : 0 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées : Aucune	

ESPECES PATRIMONIALES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm



Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm



Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites “à museau noir”. Changeant régulièrement d’adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l’abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d’hibernation souterrains, il n’y est présent qu’en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d’hibernation. L’espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d’eau. Il est facilement observable à la surface des plans d’eau qu’il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l’ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm



C’est une des plus grandes chauves-souris d’Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu’été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d’église ou de château.

Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d’inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d’hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l’ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâtis. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faibles, il ressort peut-être dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

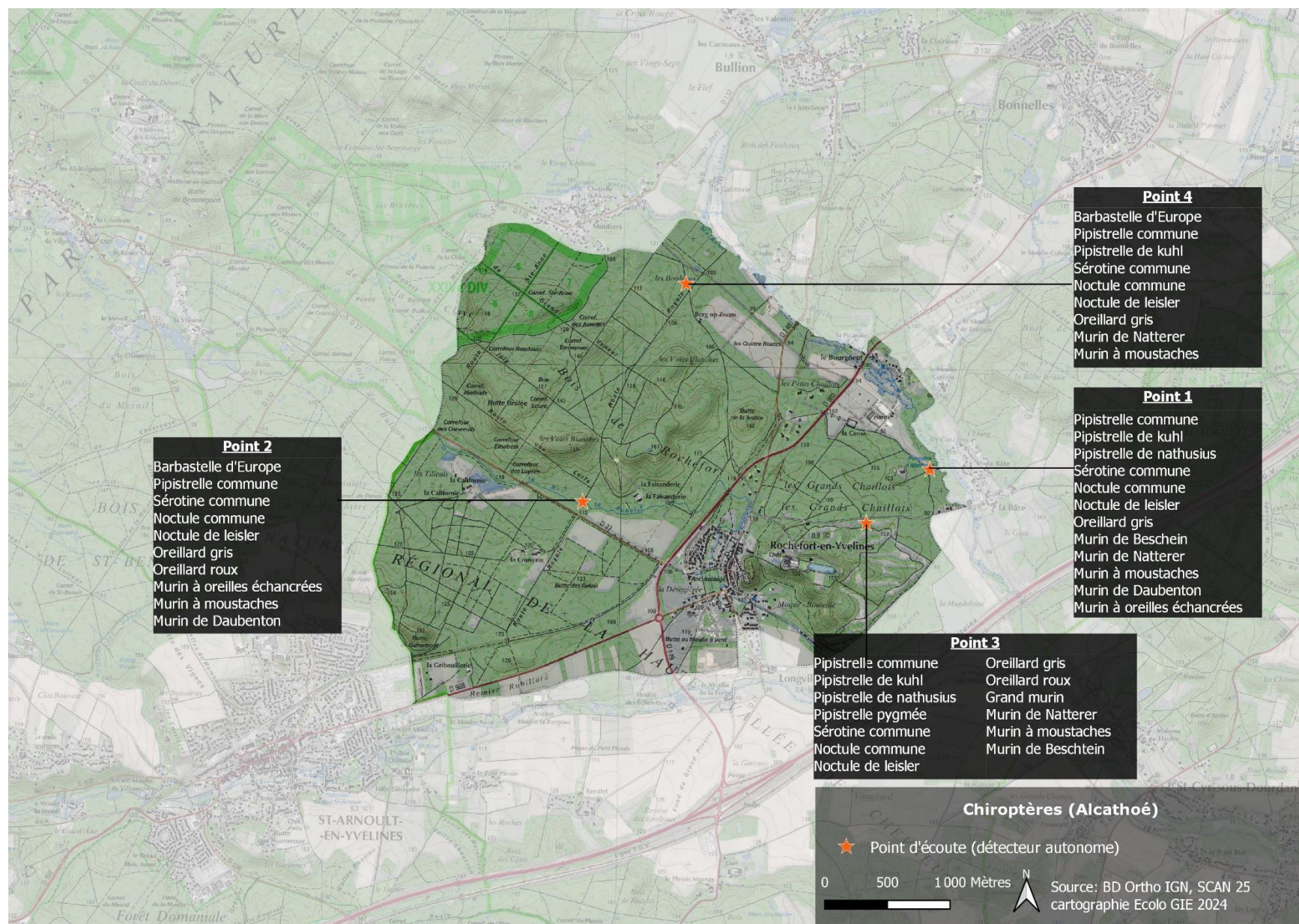
Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

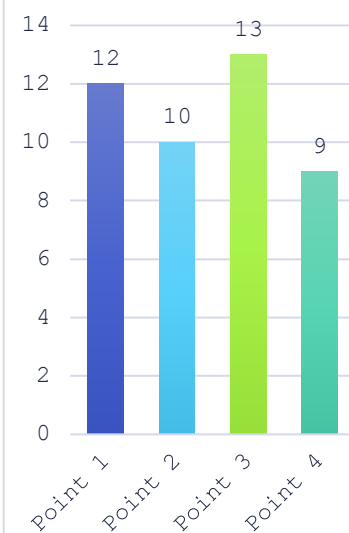
Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins.

Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».



- ✓ 2 sessions : 27/06/2023 et 04/09/2023
- ✓ 16 espèces recensées sur la commune et 3 complexes
- ✓ 13 espèces au maximum au point P3 (cumulées sur les deux sessions)

RICHESSE SPÉCIFIQUE PAR POINT D'ÉCOUTE



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Les Landes du Bois de Rochefort

Ces bois accueillent des milieux sableux et des boulaies sèches avec des espèces comme la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*) ainsi que plusieurs mares oligotrophes hébergeant nombre d'espèces patrimoniales comme l'Illécèbre verticillé (*Illecebrum verticillatum*) ou le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Butte culminante du bois de Rochefort (partie privée) couverte d'une jeune bétulaie-clairesemée avec des pelouses en régénération post incendie. De belles zones de pelouses sur sables. Découverte de *Spergula morisonii*.

2 Mares du Domaine de la Claye

Ce site abrite le Fluteau nageant (*Luronium natans*), espèce patrimoniale de flore, ainsi que le Triton crêté.

3 Vallée de l'Aulne

Ce site alluvial accueille une mosaïque de milieux remarquables allant des ourlets et pelouses sableuses aux prairies et landes paratourbeuses avec un important cortège d'espèces remarquables telles la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*), le Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*).

Au lieu-dit le Bourgneuf se trouve une zone humide de la rivière de l'Aulne, avec grande étendue de vasière exondée en été, couverte d'une tonsure d'annuelles hygrophiles entourée de boisements humide, de cariçaies et mégaphorbiaies avec notamment la découverte de la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*) et la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), toutes deux assez rare. Secteur à prospecter davantage.

Au lieu-dit les Quatre routes se trouve une prairie de fauche (observée fauchée) mais semblant présenter un cortège d'espèces mésophiles mésotrophiles potentiellement intéressant et peu observé sur la commune. A prospecter pour confirmation. Elle accueille la Pie-grièche écorcheur.



1 Les Landes du bois de Rochefort

4 Mocque Bouteille

Pelouse sèche abritant le Lézard à deux raies ainsi qu'une population d'Agrion de Mercure sur la Rabette.

5 Coteau de Rochefort

Ces coteaux fragmentés hébergent plusieurs stations localisées avec des espèces remarquables caractéristiques des pelouses sableuses comme le Téedalie à tige nue (*Teesdelia nudicaulis*) ou l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*).

6 La Gribouillerie

Cette parcelle comprend une pelouse sèche à Armérie faux-plantain (*Armeria arenaria*) avec un cortège caractéristique de pelouse d'annuelles comprenant des espèces patrimoniales comme la Gnavelle annuelle (*Scleranthus annuus*) et l'Illecède verticillé (*Illecebrum verticillatum*). Nous y retrouvons la Mélitée du plantain.

2 Mares du Bois de Rochefort



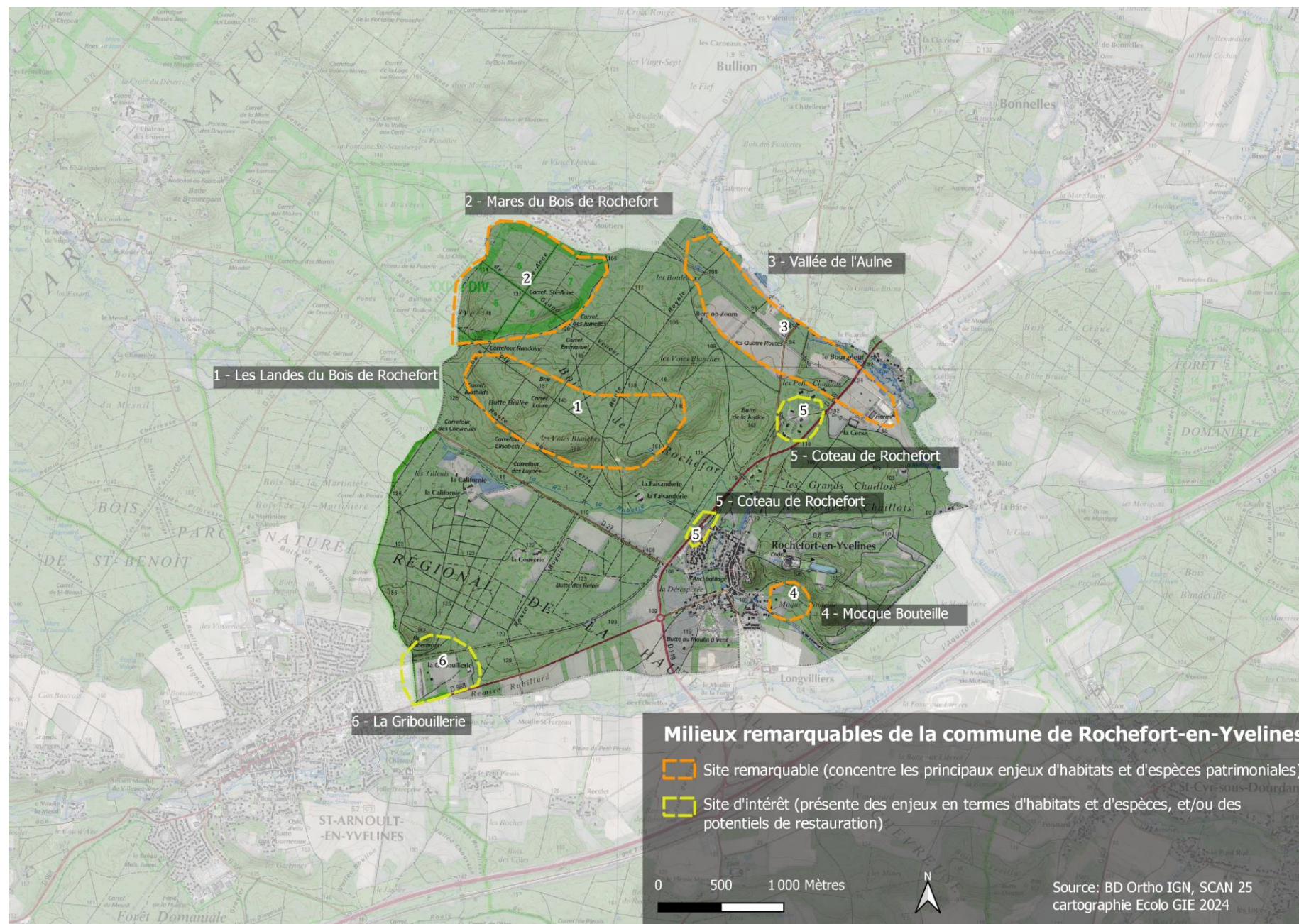
2 Illecebrum verticillatum



2 Luronium natans



(6) Tuberaria guttata
PhotoFlora Benoit Bock



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR ROCHEFORT	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
1 Les Landes du Bois de Rochefort	Site en ENS avec Plan de Gestion. Principal secteur de landes du massif de Rambouillet. Identité naturelle de la Commune, pendant de l'église et du château pour l'aspect historique. Pas d'actions directes pour la commune mais possibilité de s'en inspirer pour envisager une trame « landes et milieux sableux » dans le reste du territoire communal ?
2 Mares du Bois de Rochefort	Inclus dans le site Natura 2000, en forêt Domaniale. Pas d'actions directes pour la commune mais possibilité de s'en inspirer pour envisager créations de mares sur d'autres secteurs ?
3 Vallée de l'Aulne	La commune n'est pas que des boisements et des milieux secs, la vallée de l'Aulne apporte une diversité de milieux au territoire communal. Site privé. Privilégier la gestion extensive des prairies, conserver leur caractère naturel sans semis ni retournement, privilégier la fauche au moins sur une partie. Inscription en N des milieux prairiaux remarquables ?
4 Mocque Bouteille	Site privé sans usage agricole. Pelouse sèche exceptionnelle en cours de fermeture sur laquelle se déroulent des chantiers écoles de gestion. Envisager ce secteur en N, acquisition foncière à des fins de biodiversité seulement et accroche paysagère pour la lecture de la butte du château, point de vue paysager à conforter, retrait des EBC en bordure pour rouvrir à terme entre ce site et le château ?
5 Coteau de Rochefort	Sites épars et privés. Enjeux de milieux secs et sablonneux, entretien des bords de routes et chemins pour favoriser cette biodiversité spécifique.
6 La Gribouillerie	Site privé et agricole. Participe à la trame des milieux secs de la commune, troisième réservoir de biodiversité de ce type à intégrer dans une trame ?

PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

SITES IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES PAR ENJEU
Les milieux secs et sablonneux, landes,...	Mise en place d'une OAP spécifique au sein du PLU. Objectif de connexions des sites réservoirs identifiés (1, 4, 5 et 6). Utiliser la trame viaire pour des corridors secs, élargir les emprises ouvertes le long des chemins communaux,...
Pollinisateurs sauvages	Compte tenu des milieux secs et ouverts, très grand enjeu sur la commune de préservation des populations d'abeilles sauvages, renforcer les lieux de nidification dans les espaces publics peu utilisés (talus,...)
Prairies et vallée de l'Aulne	Ouvertures paysagères depuis l'espace public?



PLAN D' ACTIONS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROCHEFORT-EN-YVELINES

37, rue Guy le Rouge – 78730 Rochefort-en-Yvelines

PLAN D' ACTIONS GENERALES POST ABC 2022-2024
Commune ROCHEFORT-EN-YVELINES

1. Prise en compte de l'ABC dans nos projets communaux :
 - a. Aménagement de la zone de la tourelle en parking perméable avec création d'espaces verts et plantations d'arbres spécifiques avec nichoirs intégrés.
 - b. Utilisation au maximum de bois de filière vertueuse pour la construction de nos futurs ateliers techniques.
2. Promouvoir la mise à jour de nos inventaires faunistique et floraux communaux.
3. Augmenter nos fauchages tardifs, grâce à notre broyeur de bas-côté sur tracteur, des routes et chemins.
4. Préserver nos espaces naturels, Landes, bois, mare pédagogique, haies et rivières.

Le Maire
Sylvain LAMBERT



DEPARTEMENT DES YVELINES – ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET - CANTON DE RAMBOUILLET – 78730

Téléphone : 01 30 41 31 06 - E-mail : mairie@rey78.fr - Site : www.rey78.fr

Ecolo GIE

Groupeement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

